



Envoyé en préfecture le 20/12/2022  
Reçu en préfecture le 20/12/2022  
Publié le  
ID : 064-216400655-20221219-2022\_71-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA  
Séance 19 décembre 2022 à 19h00 /  
2022ko abenduaren 19ko biltzarra, arratseko 19ak

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
13 décembre 2022 / 2022ko abenduaren 13a	27	19

**Etaient présents / hor izenak :**

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Antoine COGNAUD, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

**Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :**

Nathalie DEJEAN (ek) à Ann SIMON (i)  
Thomas OYARZUN (ek) à Thierry TALAZAC (i)  
Murielle ARREGUI (k) à Jean Louis FOURNIER (i)  
Laetitia LAC (ek) à Marie Pierre CLAVENAD (i)  
Joana IRIGARAY (ek) à Gorka TABERNA (ri)

**Absents/ Hor ez izenak :** Nicolas DANEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS

**Secrétaire de séance / idazkaria :** Ann SIMON

**2022-71 Création de 11 postes d'agents recenseurs pour le recensement 2023 de la population/2023ko biztanleriaren kontakatarako 11 kontaketa egile lanpostuen sortzea**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de la commune,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter 11 vacataires pour effectuer le recensement de la population qui aura lieu du 19 janvier 2023 jusqu'au 18 février 2023.

Les agents seront chargés, sous l'autorité du coordonnateur communal :

- d'informer les habitants des conditions du recensement,
- de distribuer et de collecter les questionnaires à compléter par les habitants,
- de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** M. le Maire à recruter 11 vacataires du 19 janvier 2023 jusqu'au 18 février 2023 vacataires pour effectuer le recensement de la population et les 9 et 16 janvier 2023 pour les jours de formation préalable ;

**FIXE** la rémunération de chaque vacation de la manière suivante :

- Un forfait de 400 € bruts (dont deux 1/2 journées de formation pour 70 € (35 € X 2) et une tournée de reconnaissance de 40 €)

• Majoré d'une **prime de fin de mission** pour un montant maximum de

conditions de réalisation des objectifs :

- Rigueur et régularité : de 0 à 30 €
- Fiabilité des informations restituées : de 0 à 20 €
- Transmission des informations par internet : de 0 à 40 €
- Fin de mission totalement réalisée : 30 €

• Abondé des **forfaits** suivants :

- La feuille de logement (remplissage papier + retour internet) : 0,60 €
- Le bulletin individuel (remplissage papier + retour internet) : 0,85 €
- Le bordereau collectif (remplissage papier + retour internet) : 0.50 €

**DÉCIDE** d'indemniser les déplacements kilométriques à hauteur d'un forfait de 100 € par agent recenseur.

**DÉCIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;

**DÉCIDE** de donner tout pouvoir à M. le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance / Eta erregistroan Auzapezak eta Idazkariak izenpetu dute.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,

Jean Louis FOURNIER



*(Handwritten signature of Jean Louis FOURNIER)*